

75, rue Dérobert - 73400 UGINE
+33 (0)4 79 89 75 75 - ingenierie@abest.fr
www.abest.fr



Aussois
Haute Maurienne
Vanoise

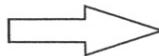
SPL Parrachée Vanoise
43, route des barrages
73500 AUSSOIS
Tél : 04 79 20 42 23
Courriel : comptabilite@aussois.com

REEMPLACEMENT DU TELESIEGE DE LA FOURNACHE

PISTE DE LIAISON AMONT ET EXTENSION DE LA PISTE AVAL

Commune et station d'AUSSOIS

Permis d'aménager une piste de ski alpin

- 
- 1- Formulaire
 - 2- Notice descriptive des travaux
 - 3- Projet
 - 4- Etude d'impact
 - 5- Plan parcellaire
 - 6- Autorisation des propriétaires

ABEST – n°16-066 neige Aussois/08-URB/DAAP/16-066 ND indD.docx

INDICE	DATE	ETAB.	VERIF.	OBSERVATIONS - MODIFICATIONS
0	28-01-2019	YB	LL	PREMIERE DIFFUSION
A	28-02-2019	YB	RGD	AJOUT DE LA PISTE AMONT
B	15-04-2019	YB	RDG	AJOUT DE LA PISTE DE LA RANDOLIERE
C	16-12-2019	NG	MG	MODIFICATIONS SUITE AVIS DEFAVORABLE DE L'ENQUETE PUBLIQUE
D	07/01/2020	NG	MG	MODIFICATIONS SUITE RETOUR CLIENT



Aussois
Haute Maurienne
Vanoise

REPLACEMENT DU TELESIEGE DE LA FOURNACHE

PISTE DE LIAISON AMONT ET EXTENSION DE LA PISTE AVAL

Commune et station d'Aussois



NOTICE DESCRIPTIVE

SOMMAIRE

1)	LOCALISATION DU PROJET	3
2)	MOTIVATION DU PROJET	6
3)	DESCRIPTION DES TRAVAUX	6
3-1)	CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET	6
3-2)	DEFRICHEMENT	7
3-3)	TERRASSEMENT	7
3-4)	TRACE DE LA PISTE	8
3-5)	DRAINAGE	17
3-6)	REMISE EN ETAT DES SOLS ET DES CHEMINS	17
3-7)	NEIGE DE CULTURE	17
3-8)	PLANNING DES TRAVAUX	17
3-9)	ETUDE D'IMPACT	17
4)	PRÉCONISATIONS PARTICULIERES	17
4-1)	DEFRICHEMENT	17
4-2)	HYDROGEOLOGIE – HYDROLOGIE	17
4-3)	ZONES HUMIDES	19
4-4)	PASSAGE DE LA PISTE DANS UNE ZONE PROTEGEE	19
4-5)	FAUNE	21
4-6)	HABITATS NATURELS ET FLORE	21
4-7)	RISQUES NATURELS	21
4-8)	PASSAGE DE LA PISTE DANS L'EMPRISE D'UNE REMONTEE MECANIQUE	22
4-9)	AGRICULTURE – PASTORALISME	22
4-10)	ACCES CHANTIER	23
5)	ESTIMATION SOMMAIRE DES DEPENSES	23

1) LOCALISATION DU PROJET

Le projet est initié par la société « Parrachée Vanoise » chargée de l'exploitation des domaines skiables alpins de la station d'Aussois. Il se situe en Savoie sur la commune d'Aussois qui fait partie du Parc National de la Vanoise (Voir Figure 1).



FIGURE 1: LOCALISATION DU PROJET - PLAN IGN (SOURCE: CARTO EXPLORER-SANS ECHELLE)

La station d'Aussois s'étend de 1500 m à 2750 m d'altitude avec un domaine de ski alpin de 55 km. 21 pistes balisées sont équipées de 4 télésièges et de 4 téléskis. 132 enneigeurs permettent de couvrir environ 35% du domaine skiable.

Le remplacement du télésiège de la Fournache va induire plusieurs aménagements. La nouvelle gare amont d'arrivée passera de 2680 m à 2705 m d'altitude après les travaux. Les liaisons vers les pistes du Col, de Stella et de la Fournache seront refaites. La future gare aval va être décalée vers l'est de 550 mètres sur un autre versant. Ce positionnement va nécessiter la prolongation de la piste de Fournache en élargissant la piste de 4*4 existante. La fin de cette piste de ski arrivera à 2290 m d'altitude. Ces aménagements permettront la création d'une nouvelle piste de ski la

Randolière. Elle sera réalisée sans terrassement mais par aménagement de surface avec déplacement de blocs. (Voir Figure 2).

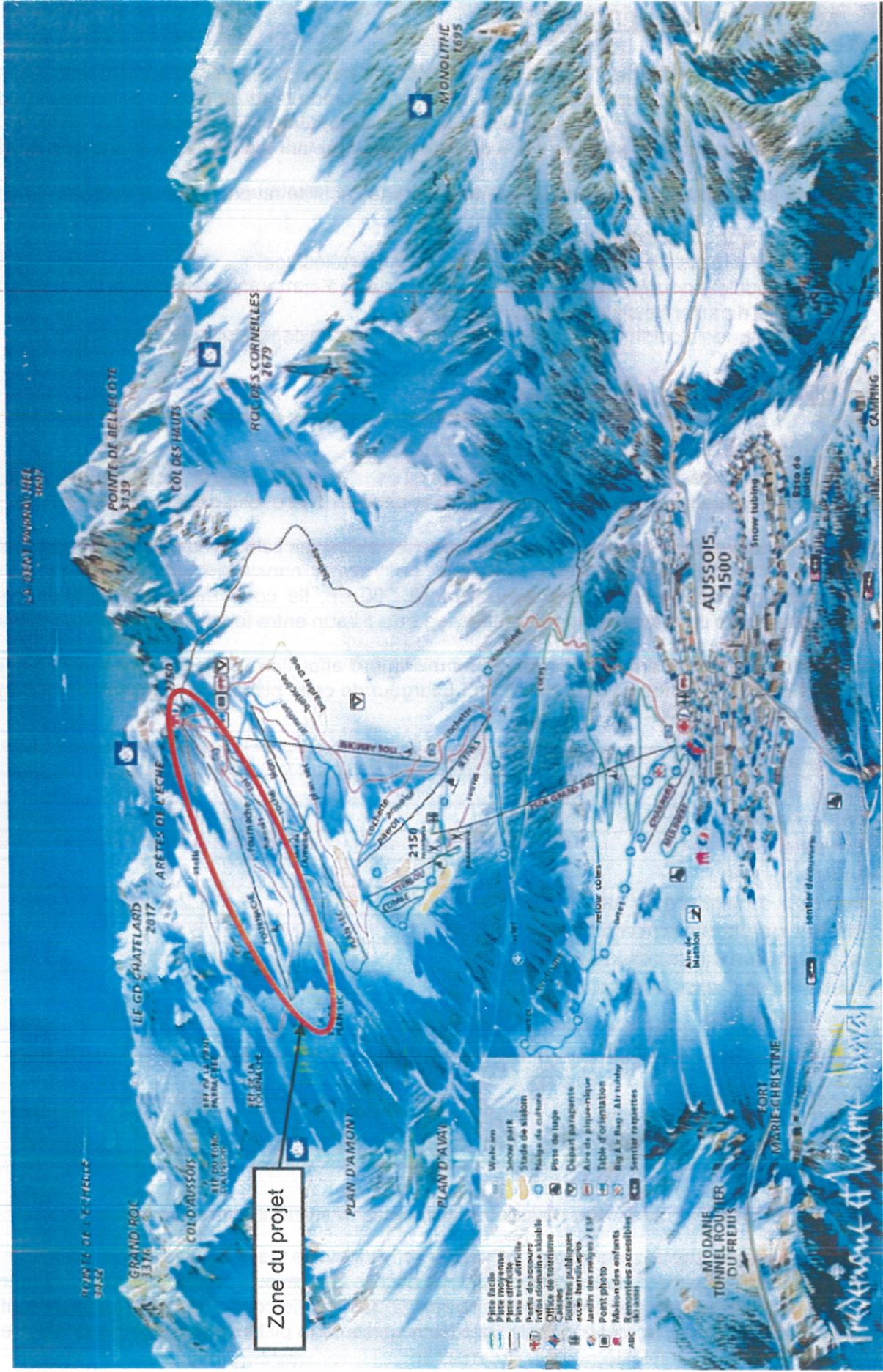


FIGURE 2: PLAN DES PISTES DE SKI D'AUSOIS (SOURCE: WWW.AUSOIS.COM)

2) MOTIVATION DU PROJET

Le remplacement du télésiège 2 places de la Fournache par un 4 places va permettre d'avoir un débit de 2000 personnes/heure. Son déplacement va exclure la gare de départ de zones humides et du périmètre de captage d'eau potable. Ceci va engendrer l'allongement de piste de la Fournache en élargissant la piste de 4*4 existante et en adaptant les devers à la pratique du ski.

Ce projet va jouer un rôle important dans le maintien de l'activité hivernale car il va permettre :

- D'allonger la piste de la Fournache.
- De créer la piste de la Randolière sous le nouveau télésiège.
- D'étendre le domaine skiable sur le secteur de la Fournache et améliorer la circulation (nombre de km de pistes, débit du télésiège).
- D'améliorer le confort des clients en remplaçant un télésiège obsolète par un neuf.

3) DESCRIPTION DES TRAVAUX

3-1) CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

Le projet est composé de 2 zones situées au niveau de la gare d'arrivée du nouveau télésiège de la Fournache à l'amont ainsi que la zone entre l'ancienne et la nouvelle gare de départ à l'aval.

Zone 1 : au niveau de la gare d'arrivée du nouveau télésiège, les liaisons vers les pistes de Stella, du Col et de la Fournache seront refaites. Les travaux consistent principalement à des terrassements en déblais/remblais sur environ 12 300 m². Ils concerneront la création de la nouvelle plateforme de la gare amont du télésiège et la liaison entre les différentes pistes de ski.

Au niveau de cette gare d'arrivée la profondeur maximum d'affouillement sera de 11 m et la hauteur maximum des exhaussements sera de 10 m. La largeur de cette piste sera comprise entre 8 m et 22.60 m (Voir Tableau 1).

Longueur de la piste de liaison avec la piste Stella	420 m
Altitude départ	2705 m
Altitude arrivée	2670 m
Dénivelée	35 m
Pente moyenne	15 %
Largueur de piste maximale	22.60 m
Largueur de piste minimale	8 m
Profondeur maxi (affouillements)	11 m
Hauteur maxi (exhaussements)	10 m
Pente mini / maxi	10 % / 16 %
Surface de piste totale (ski)	0.56 ha
Surface de piste totale (ski et talus compris)	1.23 ha
Surface de travaux	1.23 ha
Volume de terrassement	13 650 m ³ D
	13 000 m ³ R

TABEAU 1 : CARACTERISTIQUES DU PROJET (GARE D'ARRIVEE ET PISTE DE LIAISON)

Zone 2 : au niveau de la zone entre l'ancienne et la nouvelle gare de départ du télésiège qui correspond à l'allongement de la piste de la Fournache, les travaux consistent principalement à des terrassements en déblais/remblais sur environ 27 300 m². Ils concerneront l'élargissement de la piste de 4*4 existante, la création de la deuxième partie de la piste de ski et de la plateforme de la nouvelle gare aval du télésiège de la Fournache.

La profondeur maximum d'affouillement sera de 8 m et la hauteur maximum des exhaussements sera de 9 m. La largeur de cette piste sera comprise entre 7.5 m et 32.5 m (Voir Tableau 2).

Longueur	645 m
Altitude départ	2385 m
Altitude arrivée	2290 m
Dénivelée	95 m
Pente moyenne	16 %
Largueur de piste maximale	32.5 m
Largueur de piste minimale	7.5m
Profondeur maxi (affouillements)	8 m
Hauteur maxi (exhaussements)	9 m
Pente mini / maxi	4 % / 30 %
Surface de piste totale (ski)	1.05 ha
Surface de piste totale (ski et talus compris)	2.7 ha
Surface de travaux	2.7 ha
Volume de terrassement	27 200 m ³ D 26 000 m ³ R

TABLEAU 2 : CARACTERISTIQUES DU PROJET (GARE DE DEPART ET PISTE DE LA FOURNACHE)

Un transformateur électrique, géré par la régie d'Aussois, sera déplacé pour pouvoir laisser passer les skieurs sur la nouvelle piste.

La création du nouveau télésiège de la Fournache fera l'objet d'un permis de construire.

3-2) DEFRICHEMENT

Les travaux ne nécessitent pas de défrichage.

3-3) TERRASSEMENT

Les travaux consistent à des terrassements sur les pistes concernées.

Concernant la gare d'arrivée du nouveau télésiège et la liaison entre les différentes pistes de ski, le volume des terrassements est d'environ 13 650 m³ de déblais et nécessite 13 000 m³ de remblais. L'équilibre déblais/remblais sera réalisé pendant la phase travaux.

Concernant la zone entre l'ancienne et la nouvelle gare de départ du télésiège qui correspond à l'allongement de la piste de la Fournache, le volume des terrassements est d'environ 27 200 m³ de déblais et nécessite 26 000 m³ de remblais. L'équilibre déblais/remblais sera réalisé pendant la phase travaux.

Dans la 1^{ère} partie de l'allongement de la piste de la Fournache, les terrassements concernent l'élargissement de la piste de 4*4 existante et consisteront en des corrections de dévers de façon à assurer une bonne skiabilité à travers le versant traversé.

Dans la 2^e partie, les travaux consistent à créer la piste de ski et la nouvelle plateforme de la gare aval du futur télésiège de la Fournache.

Dans la mesure du possible et où il y a au moins 20 cm de terre, les myrtilles (*Vaccinium myrtillus*), les airelles des marais (*Vaccinium uliginosum*), les saxifrages faux aizoon (*Saxifraga aizoides*) où

nichent des papillons protégés seront étripés et stockés à plat sur une partie du site. Le déplaçage des mottes se fera avec un godet plat pour qu'elles ne se désagrègent pas.

Sinon il sera procédé au décapage soigné de la terre végétale. Celle-ci sera stockée en cordon le long de la piste puis remise en place une fois les terrassements exécutés.

Après le terrassement, l'emprise du chantier sera totalement revégétalisée soit en remettant les mottes de myrtilles, airelles, saxifrages soit par semis hydraulique avec un mélange de graines adaptées au site.

3-4) TRACE DE LA PISTE

Dans la partie amont du projet, au niveau de la gare d'arrivée du nouveau télésiège qui est remonté de 25 mètres en altitude, les liaisons vers les pistes du Col, de Stella et de la Fournache seront refaites.

Dans la partie aval du projet, l'allongement de la piste de la Fournache démarre de l'ancienne gare de départ du télésiège qui sera supprimée et se termine 680 mètres plus loin à la nouvelle gare. La nouvelle piste de la Randolière sera réalisée sans terrassement mais par aménagement de surface avec déplacement de blocs.

Dans la 1^{ère} partie de l'allongement de piste de la Fournache, la piste 4*4 sera élargie. Dans la 2^e partie, la fin de la piste de ski sera en contre bas de la piste de 4*4 et rejoindra la plateforme de la nouvelle gare du télésiège qui sera créée (Voir Figures de 3 à 5 et photos de 1 à 5).

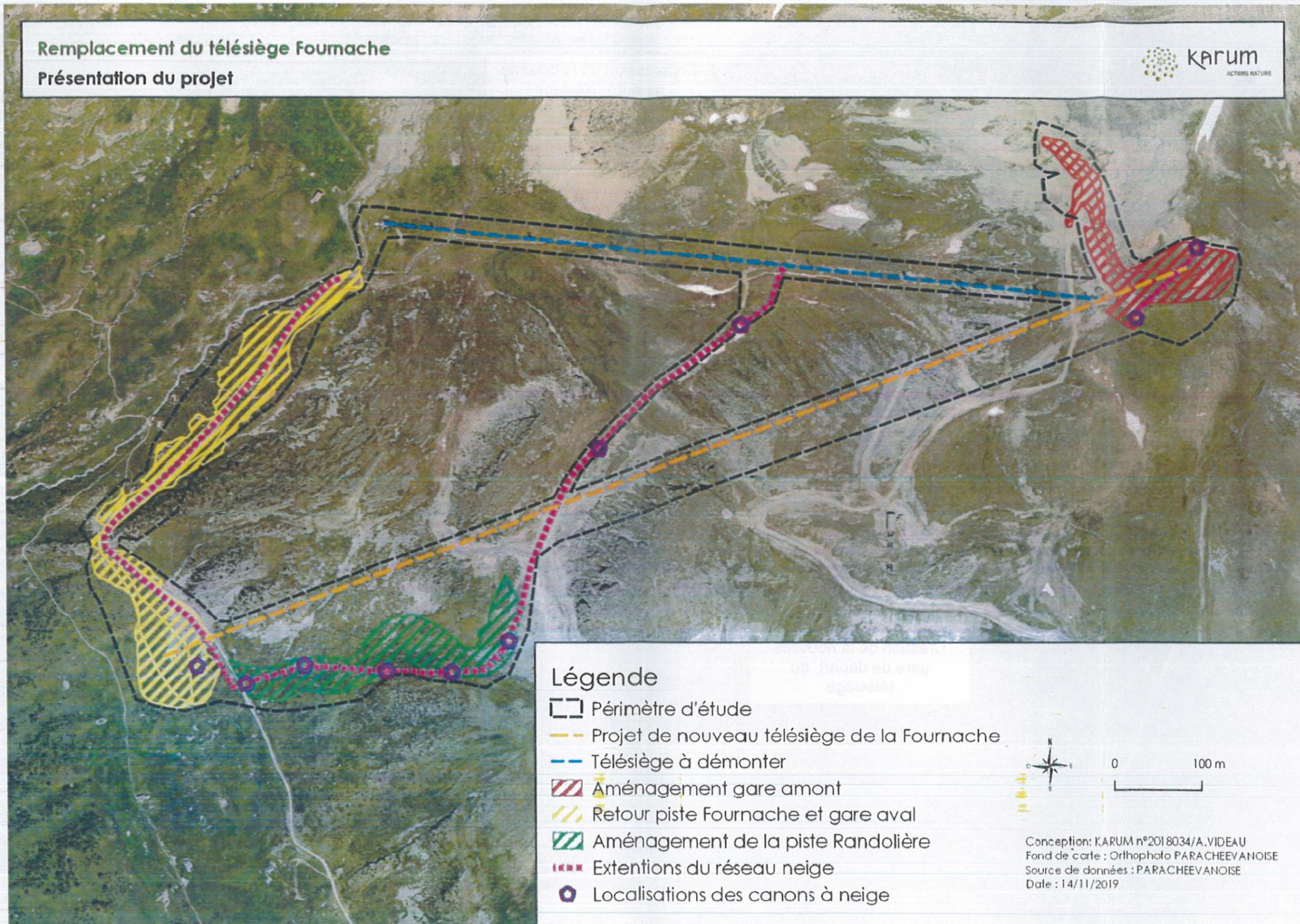


FIGURE 3: CARTOGRAPHIE DES AMENAGEMENTS PREVUS SUR LE SECTEUR DE SKI DE LA FOURNACHE (SOURCE : KARUM - SANS ECHELLE)

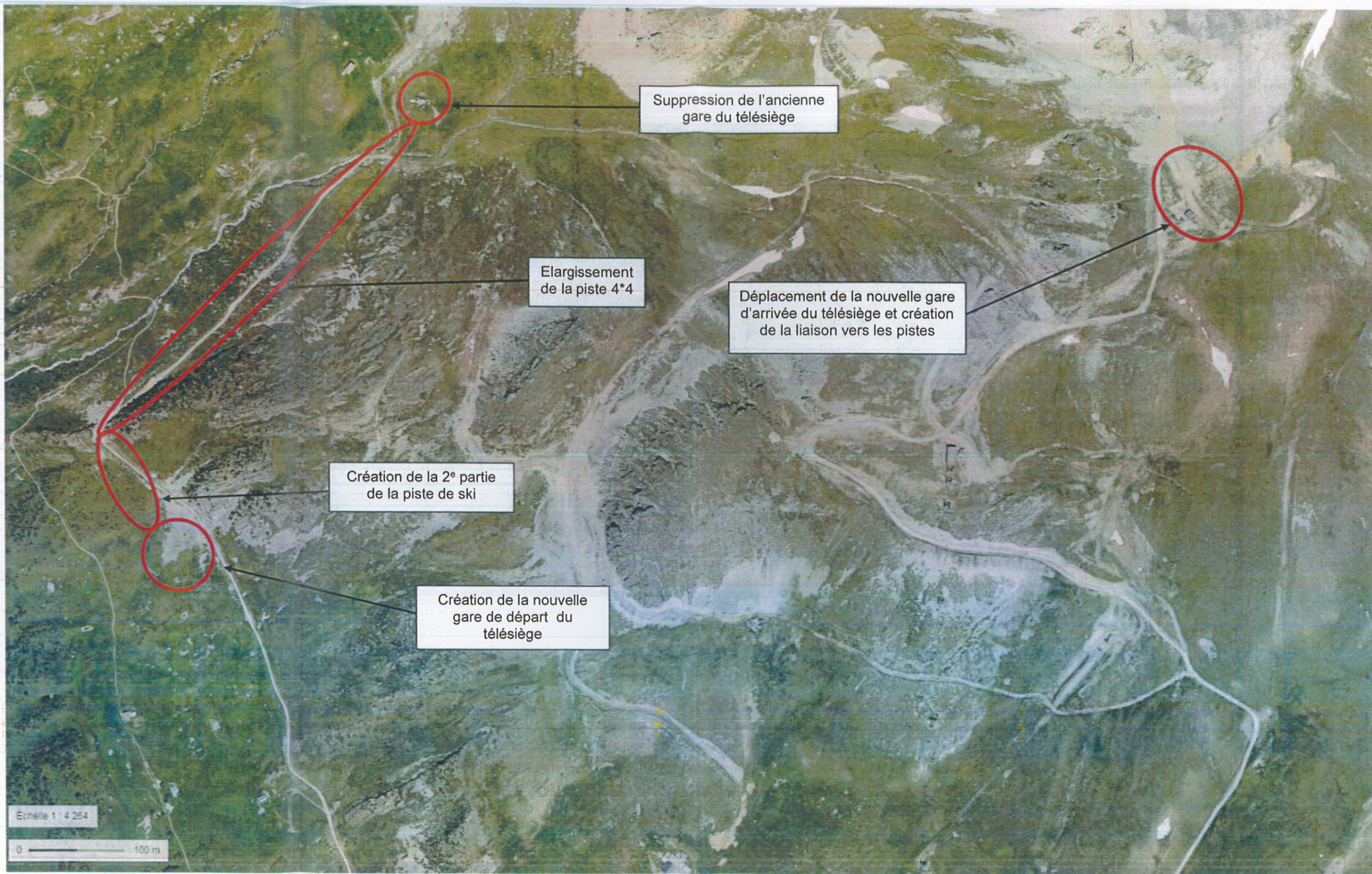


FIGURE 4 : PHOTOGRAPHIE AERIENNE DU PROJET (SOURCE : GEOPORTAIL- SANS ECHELLE)

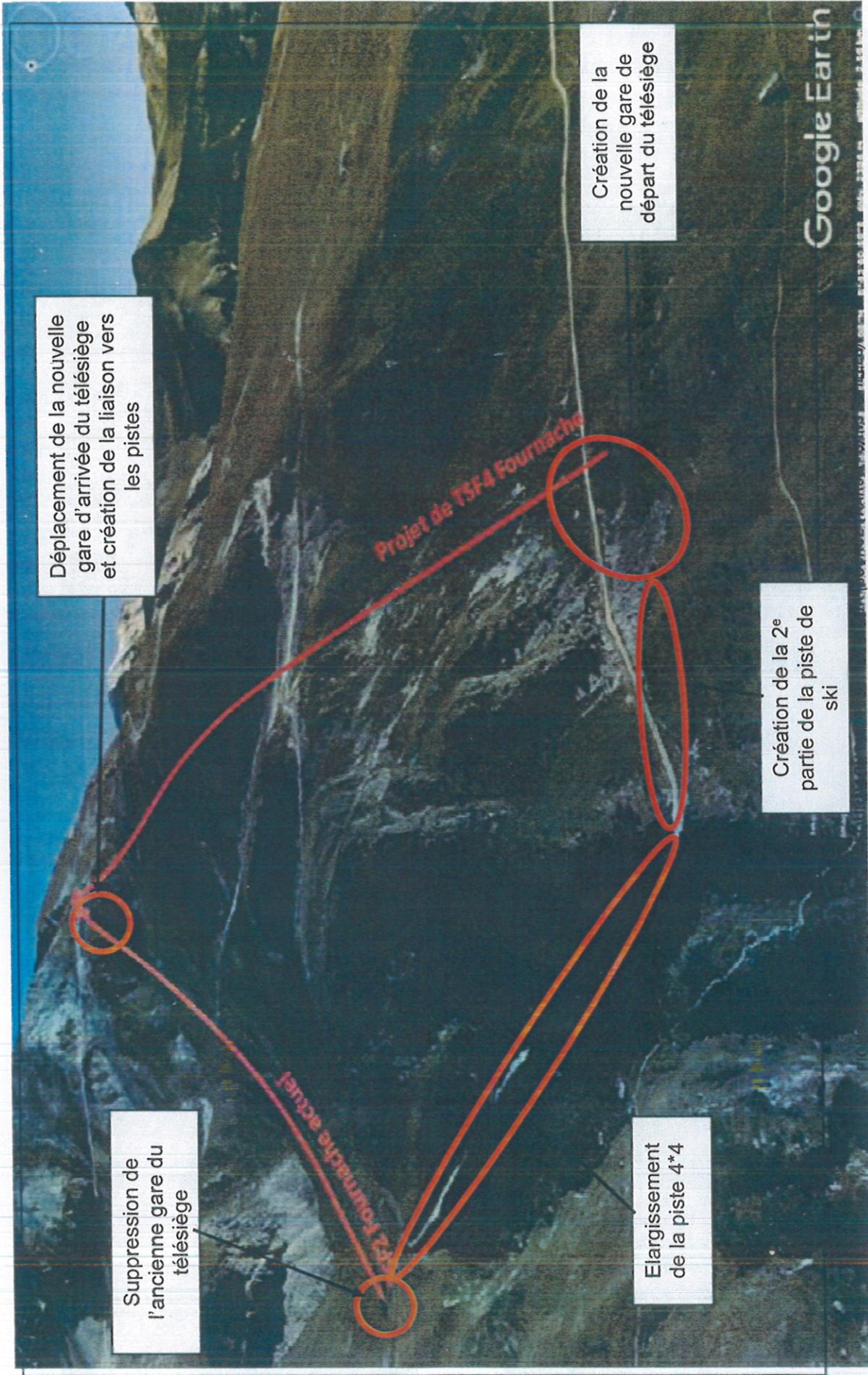




PHOTO 1: VUE DU PROJET AMONT AU NIVEAU DE LA GARE D'ARRIVEE DU TELESIEGE DE LA FOURNACHE (SOURCE: ABEST 2016)

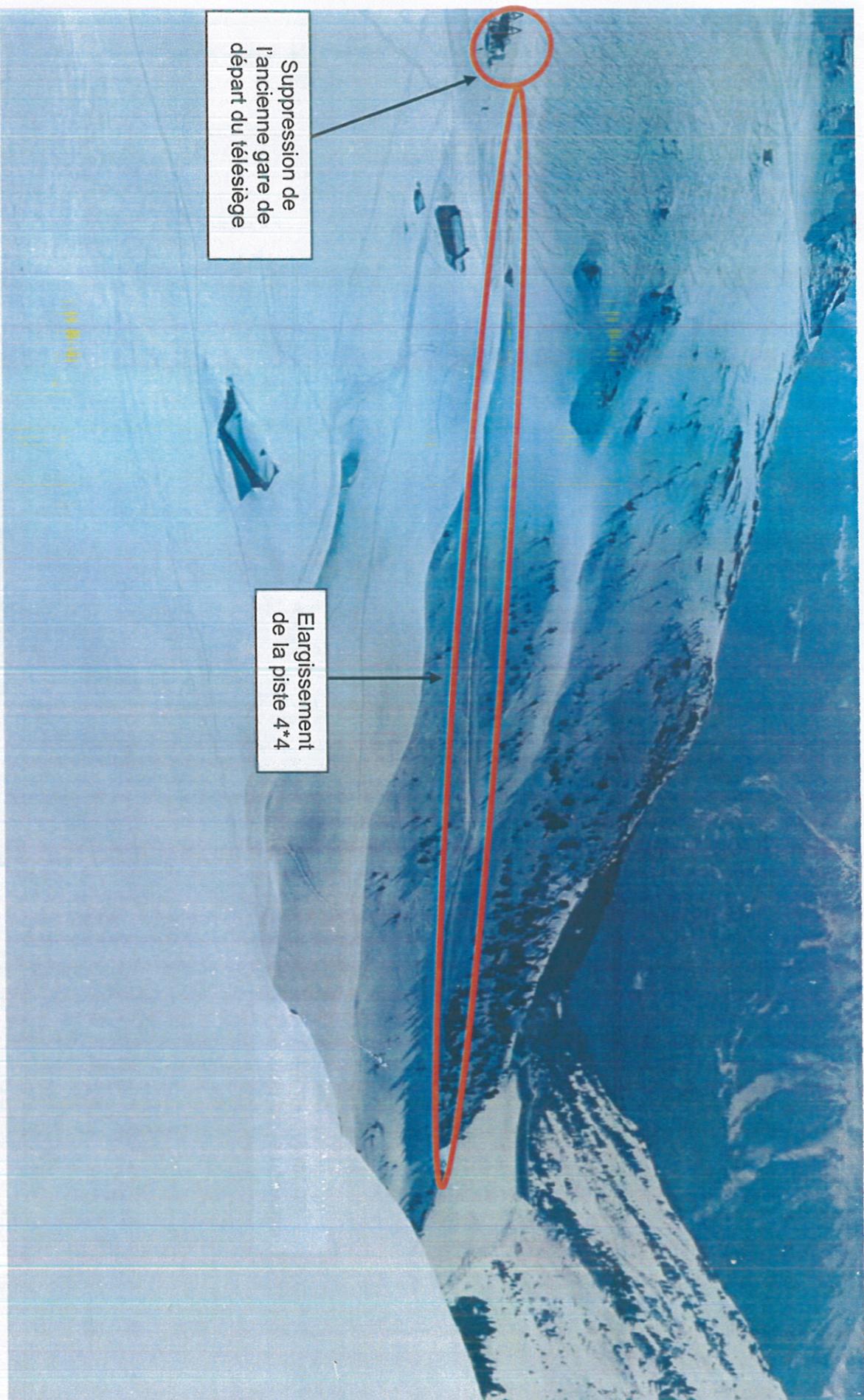


PHOTO 2: VUE ELOIGNEE DE LA 1^{ERE} PARTIE DU PROJET AVAL AU NIVEAU DE L'ANCIENNE GARE DE DEPART DU TELESIEGE (SOURCE: ABEST 2016)

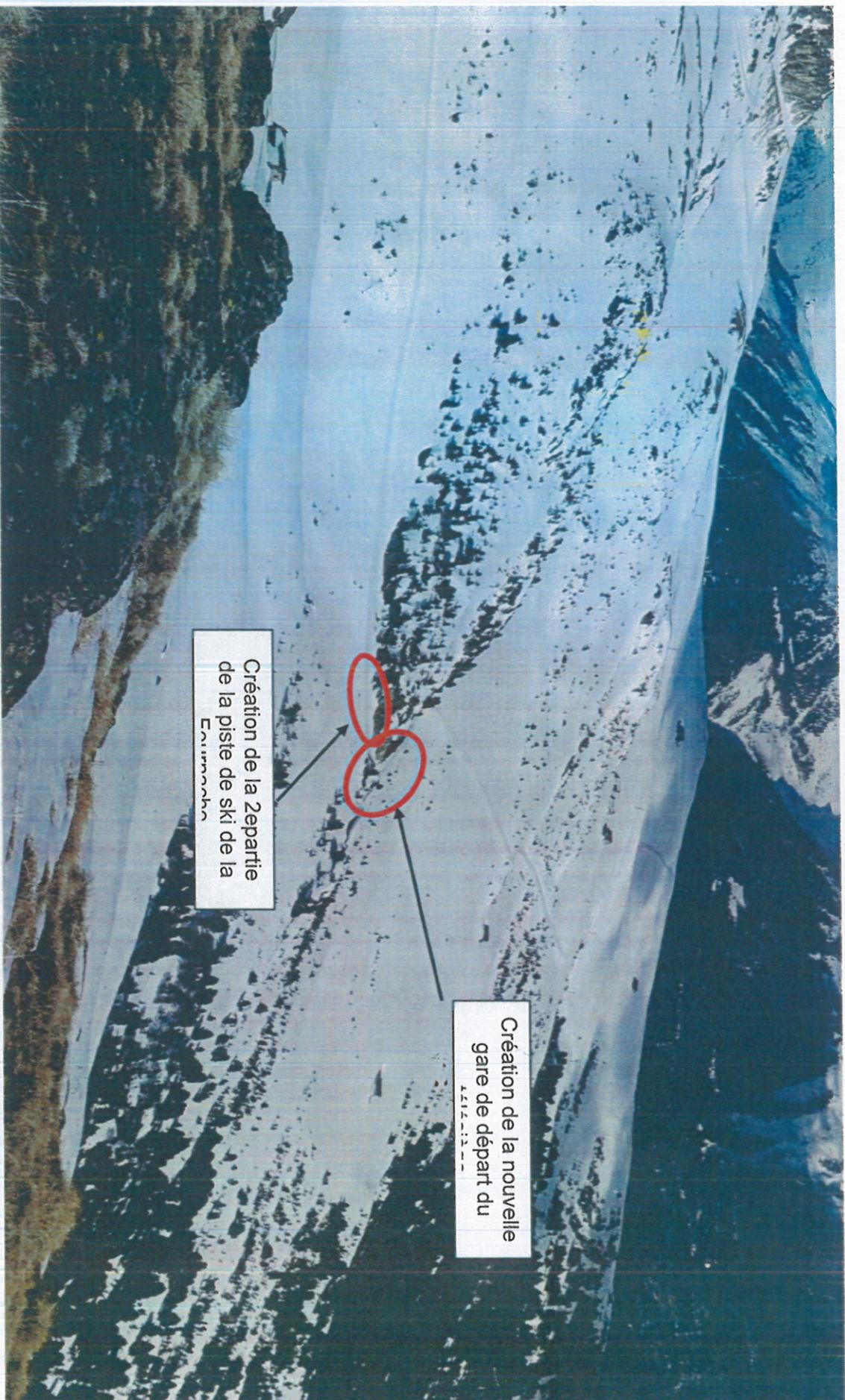


PHOTO 3: VUE ELOIGNEE DE LA 2^{EME} PARTIE DU PROJET AVAL AU NIVEAU DE LA NOUVELLE GARE DE DEPART DU TELESEIGE (SOURCE: ABEST 2016)



PHOTO 4: VUE RAPPROCHEE DE LA 1^{ERE} PARTIE DU PROJET AVAL AU NIVEAU DE LA PISTE 4*4 (SOURCE: ABEST 2016)

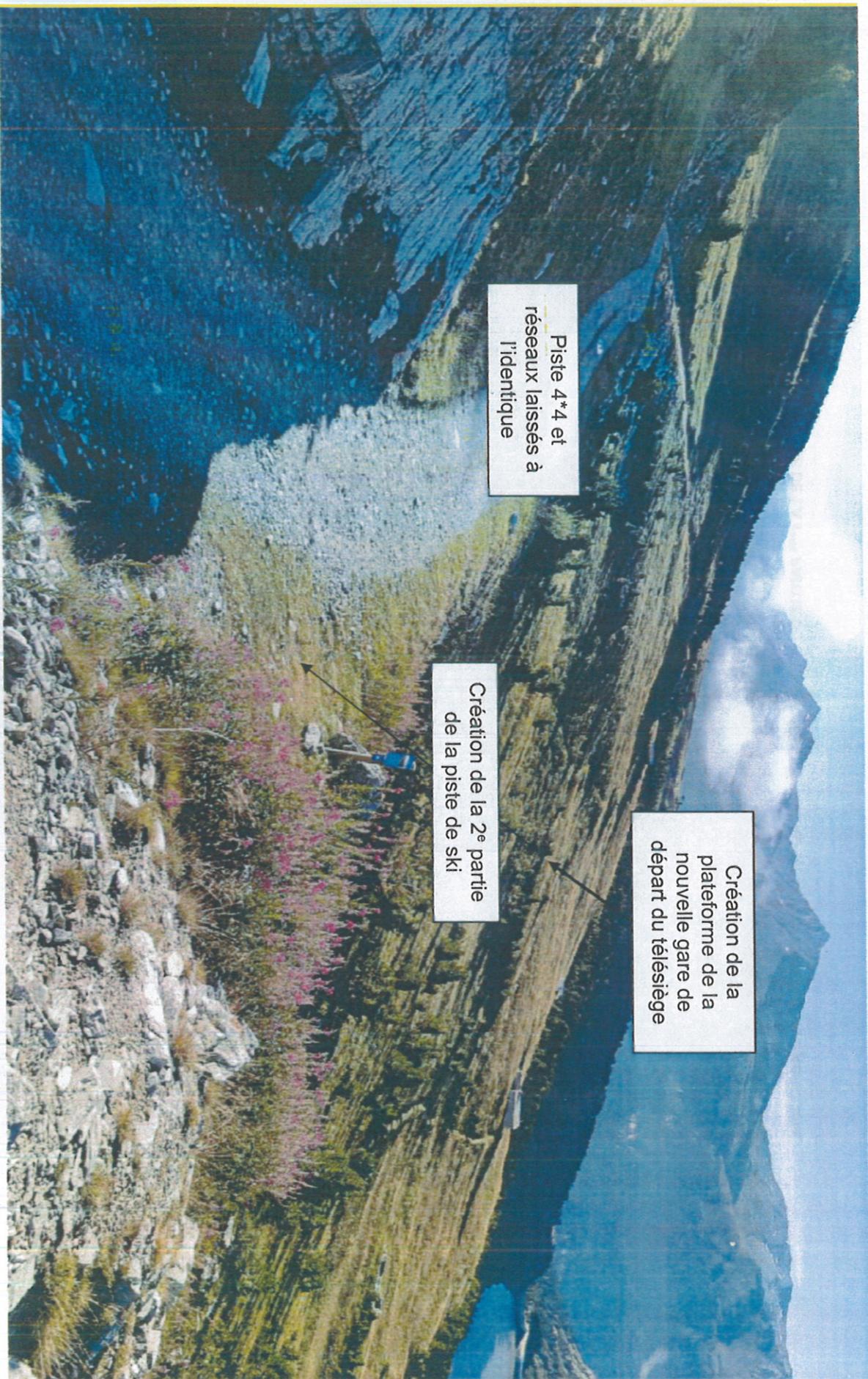


PHOTO 5 : VUE RAPPROCHEE DE LA 2^{EME} PARTIE DU PROJET AVAL AU NIVEAU DE LA NOUVELLE GARE DE DEPART DU TELESIEGE (SOURCE: ABEST 2016)

3-5) DRAINAGE

Les travaux projetés sont de nature à ne pas modifier les écoulements sur le versant.

Les plateformes des gares de départ et d'arrivée du nouveau télésiège auront des tranchées drainantes qui seront reliées à un puit d'infiltration.

Dans la zone où la piste 4*4 sera élargie, des cunettes transversales seront installées pour récolter l'eau de pluie qui sera restituée régulièrement dans un fossé sans concentration des flux.

3-6) REMISE EN ETAT DES SOLS ET DES CHEMINS

Les sols meubles terrassés de la zone des travaux feront l'objet d'une revégétalisation avec les plantes étrepées (myrtilles, aïrelles, saxifrages) ou avec un mélange de graines adaptées au site. Cette opération permettra un retour rapide de la végétation et réduira les phénomènes d'érosion.

L'accès du chemin de Grande Randonnée (GR5) et les pistes de 4*4 seront maintenus et remis en état.

3-7) NEIGE DE CULTURE

Le réseau neige n'existe pas pour l'enneigement artificiel dans cette partie du domaine sauf au niveau de la gare d'arrivée du télésiège de la Fournache mais son extension est prévu en 2020 sur la piste Combe Randollière.

3-8) PLANNING DES TRAVAUX

Le projet global prévoit un démarrage des travaux en juin jusqu'en octobre 2020. La durée totale est d'environ 5 mois.

En ce qui concerne les phasages pour le décapage, le drainage, les terrassements généraux :

- Zone amont au niveau de la gare d'arrivée du nouveau télésiège : de juillet à mi-août 2020.
- Zone aval entre l'ancienne et la nouvelle gare de départ du télésiège : avec l'étrépage, de septembre à fin octobre 2020 pour ne pas déranger les touristes en juillet et août.

3-9) ETUDE D'IMPACT

L'aménagement de la piste de ski de la Fournache a fait l'objet d'une étude d'impact car elle était obligatoire pour le remplacement du télésiège (création de remontées mécaniques ou téléphériques transportant plus de 1 500 passagers par heure). La présente étude d'impact constitue la pièce 4 de ce dossier.

4) PRÉCONISATIONS PARTICULIERES

4-1) DEFRICHEMENT

Les travaux ne nécessitent pas de défrichage.

4-2) HYDROGEOLOGIE – HYDROLOGIE

Le projet de l'allongement de la piste passe au-dessus du ruisseau de la Fournache. Le cours d'eau est situé à une dizaine de mètres en contrebas de la piste 4*4 au niveau de la partie aval du projet. Il est également alimenté par 2 ruisseaux temporaires et se jette dans le lac EDF du Plan Amont (Voir Figure 6).

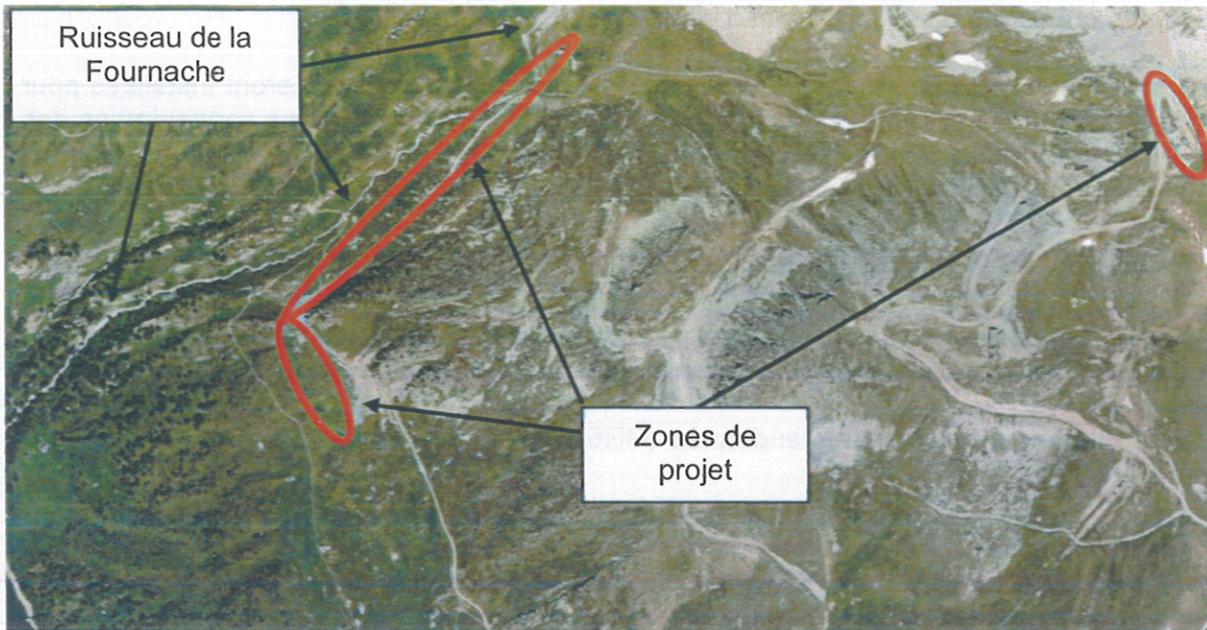


FIGURE 6: LOCALISATION DU PROJET ET DU RUISSEAU DE LA FOURNACHE - (SOURCE: CARTO EXPLORER-SANS ECHELLE)

Les travaux projetés ne sont pas de nature à modifier les écoulements en place. Les travaux de terrassements n'auront pas d'impact direct sur l'état actuel. En conséquence le présent projet ne fait pas l'objet d'un dossier Loi sur l'Eau.

Il existe cependant un risque de pollution accidentelle temporaire en phase travaux, par des polluants chimiques (hydrocarbures au niveau du cours d'eau et captage) ou la mise en suspension de fines par le lessivage des pluies lors des terrassements. Cependant toutes les précautions seront prises en phase chantier pour ne pas polluer les eaux et ne pas modifier l'hydrologie existante (stationnement d'engins de chantier éloigné du cours d'eau à proximité, entretien du matériel, pas de modifications des écoulements en place, etc.).

Un Cahier des Charges Environnementales sera élaboré. Des prescriptions liées aux enjeux environnementaux seront inscrites. Ce document sera transmis à toutes les entreprises intervenant sur le chantier qui devront le respecter rigoureusement sous peine d'amende.

Les travaux de terrassements seront suivis immédiatement d'une opération de revégétalisation afin de ne pas laisser les sols à nu et donc de limiter les risques d'érosion.

Le projet d'aménagement est situé en amont et en aval d'un des captages d'eau potable (La Fournache) utilisé pour l'alimentation de la station de ski via un double réseau en fonte de plusieurs kilomètres. Le transformateur électrique et la gare de départ du télésiège de la Fournache seront déplacés. L'impact sera positif car la gare ne sera plus dans le périmètre de protection immédiate du captage (Voir Figure 7).

ARS Auvergne Rhône Alpes - Captages d'eau potable et périmètres de protection - Partenaires

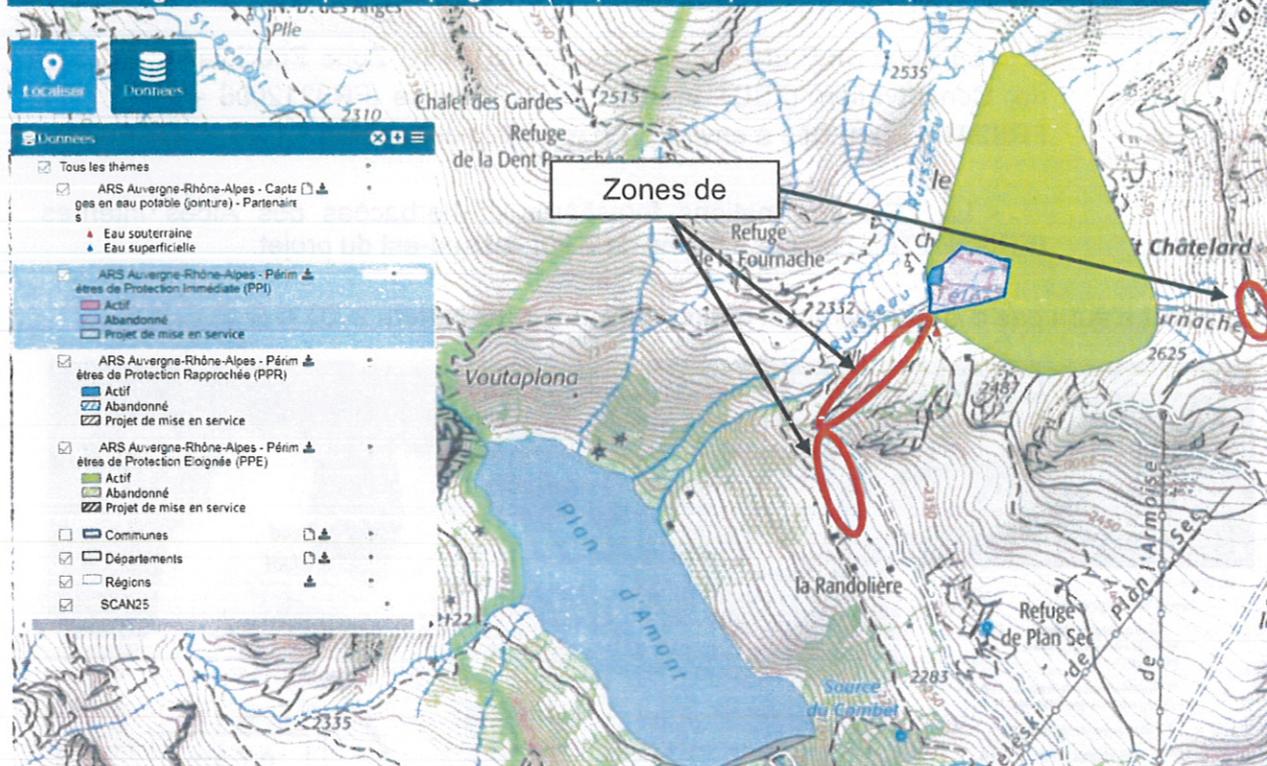


FIGURE 7: LOCALISATION DU CAPTAGE D'EAU POTABLE ET DE SON PERIMETRE DE PROTECTION (SOURCE: ATLASANTE.FR-SANS ECHELLE)

4-3) ZONES HUMIDES

Aucune zone humide n'est cartographiée dans la zone des travaux mais plusieurs de faibles tailles sont à proximité.

4-4) PASSAGE DE LA PISTE DANS UNE ZONE PROTEGEE

Le projet est dans l'emprise d'une ZICO et d'une ZNIEFF de type 2 du « Massif de la Vanoise ».

La zone de travaux possède une très faible surface dans une ZNIEFF de type 1 du « Fond d'Aussois ».

La zone de projet n'est concernée par aucun périmètre Natura 2000.

Les sites Natura 2000 les plus proches sont :

- La Zone de Protection Spéciale (ZPS) et la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) «Massif de la Vanoise (FR8212006 - FR8201782)» située à environ 700 m autour du projet.

- La ZSC «Formations forestières et herbacées des Alpes internes (FR8201779)», située à moins de 2 km au sud-est du projet.

Le projet n'aura pas d'impact car il est déconnecté des sites Natura 2000 (voir Figure 8).

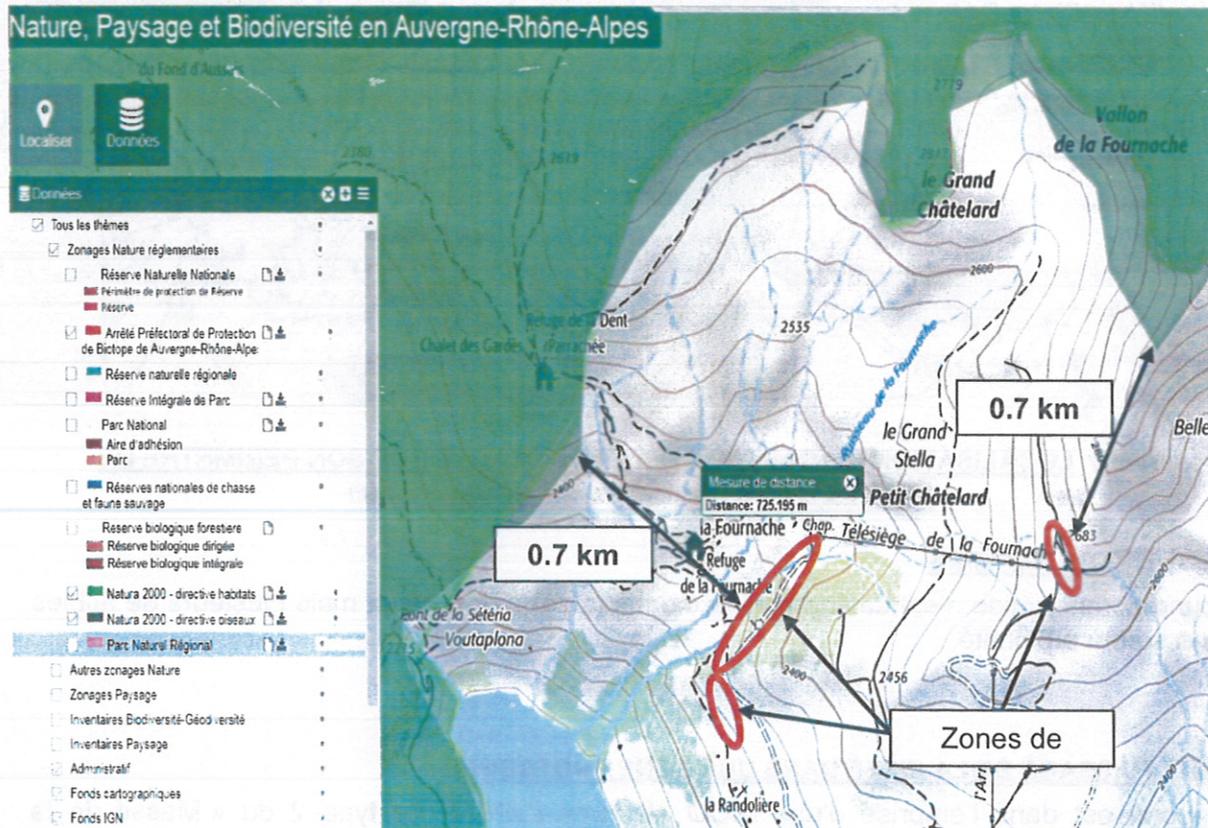


FIGURE 8: LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 (SOURCE: DREAL AUVERGNE RHONE ALPES-SANS ECHELLE)

Le projet aval se situe à 90 m d'une chapelle et à proximité de plusieurs refuges qui sont accessibles par un chemin de Grande Randonnée (GR5). Ces bâtiments sont non classés et font partie du patrimoine bâti vernaculaire.

La texture du paysage sera relativement peu modifiée. La végétation sera abimée par les engins de chantier mais recolonisera les surfaces rapidement remaniées.

Dans la partie amont du projet au niveau de la nouvelle gare d'arrivée du télésiège, l'impact sur le paysage est moyen. Le modelage doux des talus et des raccords aux terrains naturels seront réalisés.

Dans la partie aval du projet, l'impact sur le paysage est fort. Dans la 1^{ère} partie de l'allongement de la piste de la Fournache (piste 4*4 élargie), la texture des secteurs remaniés sera reconstituée avec une mosaïque de bloc et des têtes de talus adoucis. Dans la 2^e partie, le terrain sera remodelé pour y inscrire la fin de la piste de ski et la nouvelle gare de départ.

Ainsi, la topographie sera artificialisée avec la création de talus plus raides que les talus naturels.

Les travaux de terrassements seront suivis immédiatement d'une opération de revégétalisation (remise en place des plantes étrépiées ou semi hydraulique) afin de ne pas laisser les sols à nu.

Toutes ces mesures de réduction permettront d'avoir un impact faible et négligeable sur le paysage.

4-5) FAUNE

Deux espèces de rhopalocères (« papillons de jour ») sont protégées nationalement, ce qui interdit notamment la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves, des nymphes et des adultes dans le milieu naturel.

Ces deux papillons sont le petit Apollon et le Solitaire. La présence de saxifrage (plante hôte du petit Apollon), d'airelles et de myrtilles (plante hôte du Solitaire), permet de considérer que ces papillons se reproduisent sur le site.

Une partie des ces plantes où nichent ces papillons sera étrépiée et stockée à plat sur une partie du site au mois de septembre. Des mesures d'effraiment seront réalisées pour que cette faune ne soit plus présente sur ces plantes au moment des travaux.

4-6) HABITATS NATURELS ET FLORE

La zone de travaux est composée principalement de landes (rhododendron, myrtille, airelle, saxifrage) et de prairies.

Des saxifrages fausse mousse (*Saxifraga muscoides*) sont présents au niveau de la zone amont (voir étude d'impact pièce 4 du présent dossier). Pour préserver ces zones durant les travaux elles seront balisées, mises en défens et indiquées dans le Cahier des Charges Environnementales pour éviter leur dégradation.

De même, au niveau de la zone aval du projet, les zones humides qui sont situées hors travaux seront mises en défens.

Le saule glauque est une espèce patrimoniale identifiée au sein de l'aval du projet. Les terrassements évitent les zones où il est présent sauf pour un pied où le calage du niveau de la piste a été adapté afin de ne pas détruire ce spécimen.

La zone sous la nouvelle gare de départ du projet de télésiège ne présente pas de potentialité pour la flore protégée.

Un suivi environnemental du chantier et de l'efficacité des mesures sera réalisé, en particulier sur la reprise des espèces sensibles comme le saxifrage (plante hôte du petit Apollon), l'airelle et la myrtille (plante hôte du Solitaire).

Le projet, situé sur une zone anthropisée avec les pistes de ski, apporte une faible dégradation sur les habitats naturels et le paysage. Celle ci sera compensée par un impact positif sur le captage d'eau et le tourisme. La revégétalisation des terrains terrassés permettra de réduire l'impact des travaux également sur les milieux et les risques naturels.

4-7) RISQUES NATURELS

La commune d'Aussois n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques (PPR). La commune d'Aussois prépare son PLU qui remplacera l'actuel POS approuvé le 22/02/2001.

Des phénomènes d'avalanches issus de témoignages, de photo-interprétation et d'analyses de terrain sont localisés autour de la zone d'étude d'après la CLPA (Carte de Localisation des Phénomènes d'Avalanche).

Le projet se localise en zone avalanches ou présumée avalancheuses. L'enjeu concernant les risques d'avalanches est moyen. Une étude de risque d'avalanche a été effectuée en date du 9 avril 2019, elle montre qu'aucun phénomène n'est de nature à remettre en question le projet du TSF 4.

La piste sera sécurisée dans le cadre du Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) de la station. Il sera mis à jour pour la construction de cette nouvelle piste, des liaisons et du nouveau télésiège de la Fournache.

4-8) PASSAGE DE LA PISTE DANS L'EMPRISE D'UNE REMONTEE MECANIQUE

Le projet est dans l'emprise d'une remontée mécanique. (Voir pièce 3.5 profil n°8).

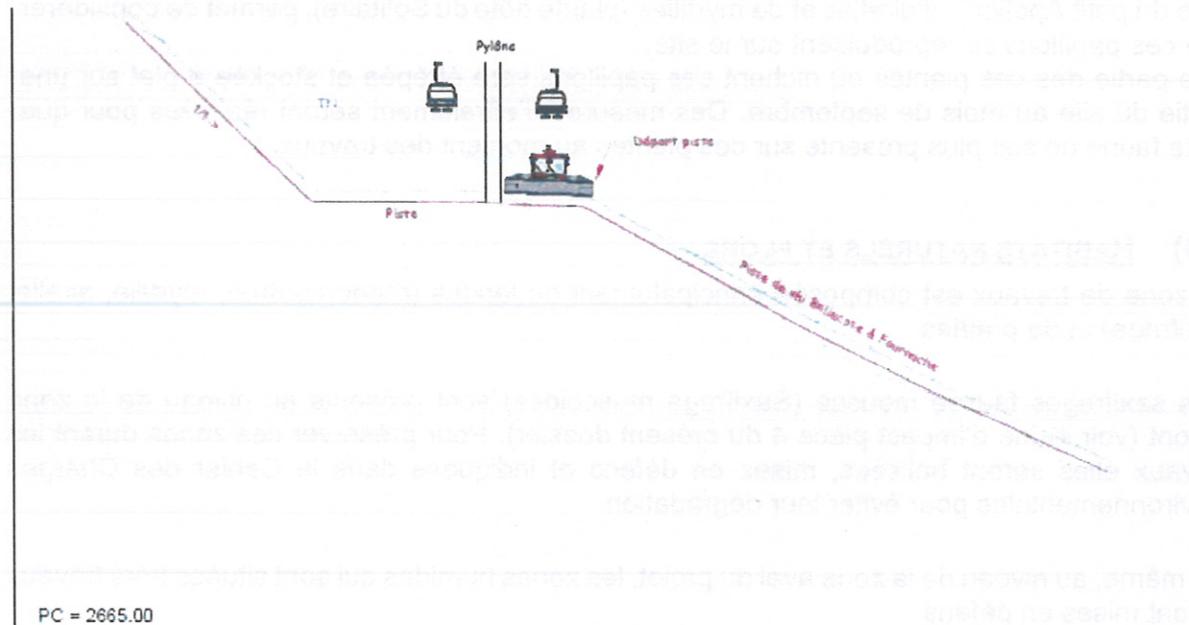


FIGURE 9: PROFIL DE LA PISTE DANS L'EMPRISE DE LA REMONTEE MECANIQUE (SOURCE ABEST 2020, ECHELLE 1/250)

La 1^{ère} partie du projet est située à l'arrivée de la nouvelle gare d'arrivée du télésiège de la Fournache. La 2^e partie se situe entre l'ancienne et la nouvelle gare de départ.

4-9) AGRICULTURE – PASTORALISME

Le projet se situe au sein des zones pastorales des Settives et de la Randolière. Elles sont utilisées pour le pâturage des bovins sur les zones ouvertes les moins pentues. Les surfaces utilisées par l'agriculture seront rendues et revégétalisées à la fin des travaux.

La création d'une zone plane permettra de faire la traite sur le site. Il est prévu de faire une déserte en eau d'abreuvement sur la plateforme de départ pour le pastoralisme.

Durant les travaux, toutes les dispositions seront prises pour maintenir l'accès aux exploitants.

4-10) ACCES CHANTIER

Les 2 zones de projet sont accessibles chacune par une piste de 4*4 existante.

Aucun chemin ne sera créé pour l'accès à la zone de travaux, seuls les chemins existants seront utilisés.

5) ESTIMATION SOMMAIRE DES DEPENSES

Le projet d'aménagement de la Fournache aura un coût total de 535 000 € H.T.